

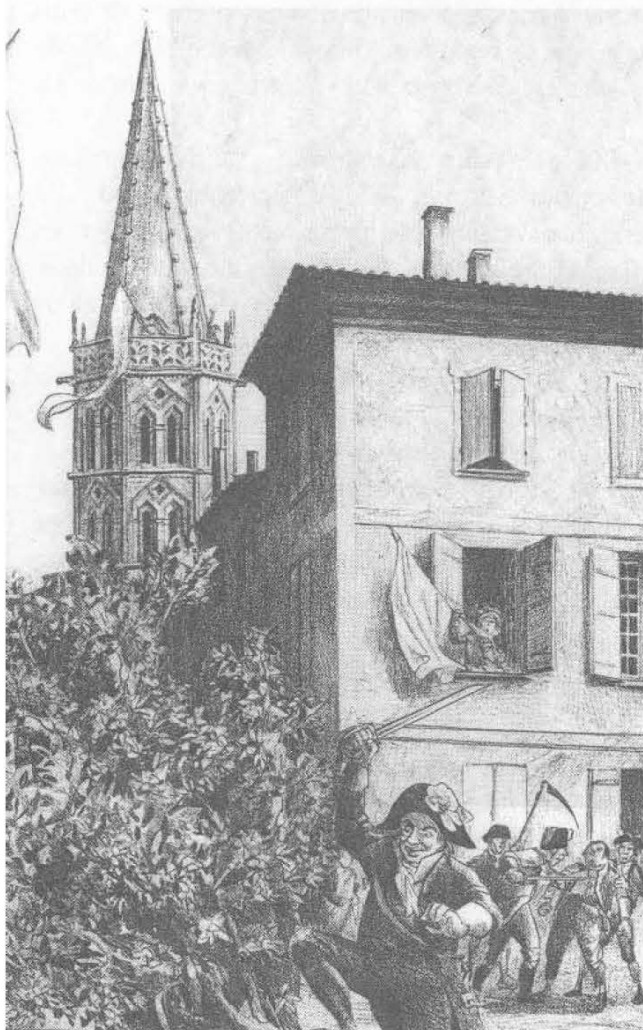
BLAGNAC QUESTIONS D'HISTOIRE

Revue d'Histoire Locale - Semestriel - n° 17 (Mai 1999)

Edité par l'Association pour l'Etude et la Présentation de l'Histoire de la Résistance et de Blagnac - CERRAVHIS

Siège Social - 7, rue Bacquié-Fonade - 31700 BLAGNAC

1999 : UN BICENTENAIRE OUBLIE, LES «CHOUANS» A BLAGNAC



La République "une et indivisible" née de la Révolution de 1789 et proclamée le 22 septembre 1792, affronte très vite de graves difficultés. La royauté étant abolie le même jour par la Convention et la mort du roi votée par cette même assemblée le 17 janvier 1793, la riposte des royalistes soutenus par les monarchies européennes ne se fait pas attendre. Dès le début mars suivant la Vendée se soulève, les troubles durent trois ans en s'étendant au sud-est comme à Marseille, Nîmes ou Toulon.

Notre région - on a souvent tendance à l'oublier - met réellement la République en péril en l'an VII, sous le Directoire ; cela fera

deux cents ans en août prochain. Cette insurrection de l'an VII a été longuement traitée par Henri-Robert Cazalé dans les numéros 2, 3 et 4¹ de notre revue. Mais, pour commémorer ce bicentenaire et avec des documents trouvés depuis, nous

allons présenter quelques figures blagnacaises marquantes des deux camps et victimes à des degrés divers de leurs convictions.

En ce mois d'août 1799, l'été bat son plein, l'aire dépiquatoire demande des bras et pourtant les hommes vont devoir la quitter et prendre leur fusil quand ils en possèdent. Les royalistes et les républicains de Blagnac et de toute la Haute-Garonne s'affrontent le 21 thermidor (8 août 1799) à Fonsorbes. Pierre Rocolle, alors adjoint municipal, y perd la vie et trois autres Blagnacais sont blessés. Le 23 thermidor, les royalistes se déchaînent dans Blagnac, deux d'entre eux sont condamnés à mort. Enfin, le même jour, les deux partis se livrent bataille à Colomiers où quatre Blagnacais au moins se font massacrer.

FONSORBES

Les royalistes depuis 1789 cherchent à renverser l'ordre établi. En 1799, la mauvaise situation économique a fait grandir le nombre des mécontents. Dans le Midi toulousain les royalistes très nombreux et organisés en bandes où se mêlent aussi brigands et déserteurs, voyant que les revers de nos armées ont contraint à masser les troupes disponibles le long des frontières, estiment le moment opportun pour une "chouannerie méridionale". Tout commence au début du mois d'août 1799. Les autorités toulousaines ayant eu vent de leurs projets, recrutent à la hâte les meilleurs républicains.

Le 20 thermidor (7 août) la colonne mobile de la garde nationale de Blagnac comptant une soixantaine d'hommes reçoit l'ordre de l'administration centrale de la Haute-Garonne de se joindre aux autres colonnes mobiles et de se diriger vers Fonsorbes où sont concentrés les royalistes. Ceux-ci se cachent dans le cimetière de cette commune. Le 21 thermidor les républicains s'approchent sans les voir et tombent dans l'embuscade. Quatre Blagnacais "patriotes" sont blessés.

Pierre Rocolle

Au pied du mur du cimetière de Fonsorbes, il s'écroule une balle en plein ventre en s'écriant : "Pauvre républicain, tu es mort". Il décède le lendemain 22 thermidor (9 août).

Né à Blagnac le 22 septembre 1762, il est le fils de Paul Rocolle et de Jacqueline Tournier, modestes travailleurs de terre. Son demi-frère, Thomas Rocolle, né en 1756, sera maître-luthier à Toulouse dans la paroisse du Taur. Lui, comme son père,

¹ Il est indispensable de les lire avant le présent article.

DIVISION

BUREAU

des

RÉCOMPENSES MILITAIRES,

PENSIONS DES VEUVES.

Nota. Les réponses à faire au Ministre, doivent porter en marge l'indication et-dessus du Bureau, afin d'éviter tout retard dans l'expédition des affaires.

LIBERTÉ.



ÉGALITÉ.

Paris, le 24 Nivôse an 9 de la République
une et indivisible.

LE MINISTRE de la Guerre,

Au Maire de la commune de Blagnac
(Haute Garonne)

Vous voudrez bien prévenir, Citoyen, la veuve
Nocelle née Delpoux
domiciliée dans votre commune, que je ne pourrai
terminer le travail relatif à la liquidation de la pension
qu'elle réclame, qu'après qu'elle m'aura fait passer
Les pièces désignées sous le N.º 123 de
l'État imprimé ci-joint.

Vous lui observerez que les N.ºs
doivent être légalisés par l'Administration centrale du
département, qu'elle devra me faire passer la preuve que vous

Salut et Fraternité.

Le requérant se communique par les autorités
civiles et militaires, au qu'il a été tut. Par la
Mairie de lad. requérant
Je joins ici deux pièces pour être légalisées
par le Maire de la commune, les 3 autres
de même nature, de vous être renvoyés la même
formalité.

Le Chef du Bureau des Pensions

et Trésorier de la Commune

Document faisant suite
à la demande de J.M. Delpoux

continuera à cultiver quelques arpents que sa famille possède à Blagnac en vigne, champ et jardin.

Le 6 février 1781, il épouse Jeanne Marie Delpoux fille de Jean, pêcheur de poissons, et de Bertrande Carrié. Ils auront de nombreux enfants, mais en 1799, lors de son décès, seules sont vivantes - et c'est déjà beaucoup - quatre filles âgées de 14, 12, 7 et 4 ans.

Il n'est pas étonnant que Jeanne-Marie Delpoux, réclame une pension d'autant plus que sa belle-mère âgée de 72 ans et veuve depuis 1785, vit sous le même toit.

Pierre Rocolle, trop pauvre, ne figure pas parmi les citoyens "actifs" qui rédigent en 1789 le cahier des doléances. Pourtant, peu après, il s'intéresse aux affaires de sa commune puisqu'en 1792, il est secrétaire du Comité de Surveillance chargé de contrôler les agissements des étrangers et de prévenir les complots.

Le 15 thermidor de l'an IV (2 août 1796), par souci d'équité, lors de la fête de la Liberté commémorant la chute de Robespierre, il se joint aux autres patriotes pour sauver le buste du "tyran" que les royalistes blagnacais veulent briser.

Ce républicain convaincu occupe le poste d'adjoint municipal depuis le 10 germinal an VI (30 mars 1798). Accusé par le commissaire du Directoire exécutif de "peu d'empressement à hâter le départ des réquisitionnaires et conscrits", il part pourtant sans hésitation lutter contre les "brigands royalistes" retranchés à Fonsorbes et paie de sa vie son engagement.

Trois de ses compatriotes, plus chanceux, ne sont "que" blessés.

Guillaume Hérisson

Né le 18 janvier 1749, il est déjà relativement âgé lorsqu'il se bat pour la République. Il est tuilier comme son père et ses frères. Ce pénible métier ne rapporte pas beaucoup : il faut en plus travailler quelques parcelles de jardin. Aussi, son père, Pierre Hérisson et sa mère Claire Trégan sont dits dans certains documents "travailleurs de terre".

Il se marie le 1^{er} février 1774 avec Pétronille Ginestous, fille d'Arnaud, déjà décédé, et de Marguerite Boé.

Son épouse de 36 ans le laisse veuf le 14 avril 1789 avec un garçon de 3 ans et une fille Claire, de 12 ans. Comme les autres couples de l'époque, ils ont perdu d'autres enfants en bas âge.

Guillaume Hérisson vit dans une famille où les affaires de Blagnac comptent. Son père est consul en 1762 et un de ses frères remplit la fonction de maire en 1793. C'est donc tout naturellement qu'il se range du côté des patriotes et qu'il se joint à la petite troupe se dirigeant vers Fonsorbes en ce mois d'août 1799.

Il reçoit dans l'affrontement plusieurs coups de sabre mais, heureusement pour lui, il guérira de ses blessures pourtant "fort graves".

Antoine Lamolinerie

A l'inverse de Guillaume Hérisson, Antoine Lamolinerie est tout jeune au moment des faits. Il est né le 22 février 1778 à Blagnac, fils de Jean Isaac, un maçon originaire de Montauban et de Marie Carrié native de Grenade. Jean Isaac, descendant d'un père peigneur de laine, a "émigré" à Toulouse en 1773 puis, installé à Blagnac deux ans après, il s'y marie en 1776.

Le patronyme "Lamolinerie", jugé trop long ou difficile à écrire, disparaît : IZAC tout court le remplace dans la vie quotidienne des Blagnacais mais aussi dans les registres officiels.

Antoine épouse, le 13 Brumaire an VI (3 novembre 1797) Jeanne Bégué, native de Grisolles mais habitant Fonsorbes. Ses parents Antoine et Jeanne Boué, brassiers, étant décédés, sa sœur Jeanne, son frère Arnaud et son cousin Jean Bégué, tisserand à Ondes, l'assistent pour la cérémonie. Le 4 Frimaire an VII (23 novembre 1798), la naissance de Jean fait la joie d'Antoine et de Jeanne.

Comme la plupart des autres républicains, Antoine Lamolinerie, qualifié même de "très indigent", travaille la terre.

Son père Jean Isaac, le 14 thermidor an II (1er août 1794) est "traduit devant le comité révolutionnaire, institué depuis quelques temps à Blagnac, pour avoir acheté des bottes et des effets d'habillements à des soldats du 26^e régiment de chasseurs à cheval, en garnison à Toulouse". Le comité après examen de l'affaire prononce son acquittement.

Le jeune Antoine Lamolinerie, croyant en un avenir meilleur, suit sûrement avec fougue ses amis républicains. Mais, dans le village où habitait sa femme, les "brigands royalistes" le blessent "à la cuisse d'un coup d'arme à feu".

Arnaud Guimbaud

Né à Blagnac le 23 octobre 1765, Arnaud exerce le métier de cordonnier comme son père Bernard (voir notre revue numéro 16 page 13). La famille Guimbaud figure très souvent dans la liste des consuls blagnacais. Fort de ces exemples, Arnaud ne reste pas indifférent au sort de tous les pauvres comme lui.

Sans charge de famille, ce célibataire va au combat avec les patriotes. Près du cimetière de Fonsorbes une balle lui traverse "le gras de la jambe". Sa blessure ne sera qu'un mauvais souvenir quand, le 12 thermidor an IX (31 juillet 1801), il épousera une Blagnacaise, Jeanne Rouquier fille de Gilibert, passementier, et de Marguerite Bastide.

Devant les actes de bravoure de ces quatre Blagnacais Bertrand Lavigne s'écrit : "l'Histoire de notre pays n'a guère été, jusqu'ici que celle de nos maîtres et de nos oppresseurs (...) Il faut modifier l'ordre des choses ; ajouter l'histoire du peuple à l'histoire des rois ! Celle des faibles à celle des forts ! C'est pourquoi nous voulons écrire vos noms, Pierre RCOLLE, Guillaume HERISSON, Antoine LAMOLINERIE, Arnaud GUIMBAUD ! Obscurs soldats de la démocratie, humbles paysans qui avez versé votre sang à Fonsorbes pour le triomphe de la Révolution de 1789 !"

LES INSURGÉS A BLAGNAC

Le revers des républicains à Fonsorbes réjouit les royalistes qui redoublent d'agressivité. Les patriotes s'attendent à leur riposte, se tiennent sur leur garde, mais, comme le calme règne, ils relâchent leur surveillance et, le 23 thermidor (10 août) vers les six heures du matin, reprennent leurs occupations habituelles. C'est alors que les insurgés en profitent pour se répandre dans les rues de Blagnac au cri de "Bibé lé roué !" (vive le roi), entrer dans les maisons et se livrer à un véritable pillage. Certains vont même dans la mairie, jettent les papiers des archives par la fenêtre et les brûlent ainsi que le drapeau de la garde nationale et les huit écharpes municipales.

Le procès-verbal dont nous avons donné la teneur dans le numéro 14 de notre revue (pages 37 et 38) révèle leurs méfaits. Trois noms y sont cités. Jean Bacalerie et Etienne Lannes seront arrêtés, emprisonnés dans la chapelle des Carmélites, jugés par les autorités militaires le 27 fructidor an VII (13 septembre 1799), et fusillés le lendemain, "au pied de la tour octogonale du rempart Saint-Etienne". Jean Lussan dit Boulignon qui a su se cacher ne sera pas inquiété.

Bertrand Lavigne assure que les deux "malheureux" condamnés à mort ont été poussés à l'insurrection par "de mauvais conseils". Par contre, le prêtre Jean Bacalerie (voir notre revue numéro 14 page 37), très fier de son arrière-grand-père et des autres insurgés approuve leur action car pense-t-il "pendant qu'aux cris de



Vive la religion ! Vive le roi ! les volontaires catholiques royalistes essayaient par les armes, de soustraire à l'anarchie et à la corruption du Directoire les provinces du Midi, d'autres, près de leurs foyers travaillaient pour les mêmes causes. Pour ces vaillants, simples mais puissants dans leurs convictions de profonde énergie tous les moyens semblaient bons pour réduire leurs ennemis de l'autel et du trône". En outre, écrit-il, "ce n'est pas évidemment comme un criminel de droit commun que notre aïeul a été mis à mort mais bien comme insurgé politique dont le seul crime a été de n'avoir pas réussi".

Jean Bacalerie

Ce fils d'Hilaire Bacalerie, travailleur de terre, et de Catherine Miquel, naît à Blagnac le 27 juillet 1745.

Son mariage avec Jeanne Marie Papeyre fille de Dominique, pêcheur de poissons, et de Jacqueline Germa est célébré le 12 janvier 1768 en même temps que celui de sa sœur Antoinette avec Pierre Papeyre frère de Jeanne Marie.

Ce Pierre, parti au service du roi en qualité de matelot vers 1775, ne reviendra pas. Son frère aîné, Jean Papeyre, qui a rejoint la marine royale vers 1755 au moment où la France et l'Angleterre se disputaient le Canada, a péri lui aussi dans un combat naval. Bien souvent les Blagnacais, fils de pêcheur, aimant la mer, deviennent "matelots". En 1791, on en compte vingt-quatre dont la moitié "en service".

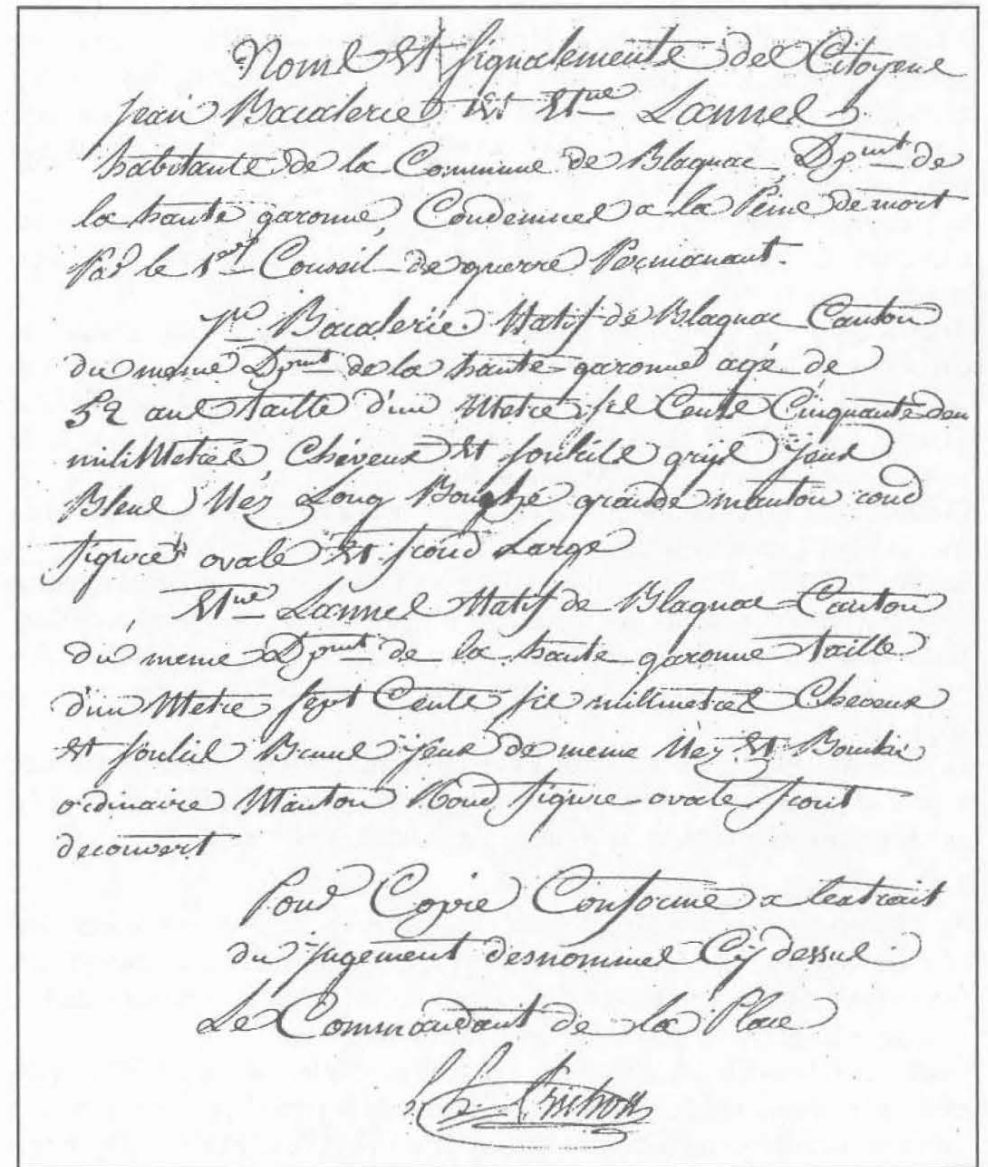
Le frère cadet de Jean Bacalerie, Gervais, a été pendant quelques années enrôlé dans l'armée sans dommage puisqu'il réapparaît en 1770 pour épouser Marguerite Laux, fille d'un charpentier. Pendant son absence, Jean qui exerce le métier de maçon, a agrandi la maison paternelle en vue de son retour.

En 1799, Jean Bacalerie laisse trois enfants déjà adultes : Pierre 25 ans, François 22 et Antoinette 18. Ses fils sont royalistes comme lui. A 54 ans, c'est un homme de "taille d'un mètre six cent cinquante deux millimètres, [aux] cheveux et sourcils gris, [aux] yeux bleus, [au] menton rond, [à la] bouche grande, [à la] figure ovale et [au] front large". Comme le montre "l'inventaire après décès", que nous présentons page 9, il appartient à une classe besogneuse et relativement modeste. Son travail de maçon et les quelques mésaillades de terre qu'il possède doivent lui suffire sans plus à faire vivre sa famille décemment.

Sa fidélité au roi s'explique par ses convictions religieuses. En 1797, comme le rappelle son arrière-petit-fils déjà cité, il refuse "de prêter son concours pour la sacrilège démolition de la chapelle de Saint-Exupère".

Son épouse, Jeanne Marie Papeyre, ne lui survit pas longtemps : elle meurt le 21 Vendémiaire an IX (12 octobre 1800) à l'âge de 52 ans. Ses enfants se marient :

d'abord Antoinette en l'an XI, puis Pierre, le charpentier, qui épouse Elisabeth Laborde fille de Thomas aîné, chef des insurgés et enfin François, le cultivateur comme son oncle Gervais Bacalerie.



Description physique de Jean Bacalerie et d'Etienne Lannes

Etienne Lannes

Le compagnon d'infortune de Jean Bacalerie, accusé comme lui de « complicité dans la conspiration royale qui a éclaté dans le département de la Haute-Garonne » se range parmi les petits paysans.

Il naît à Blagnac le 2 novembre 1756. Ses parents Jean Sernin Lannes et Françoise Loubère sont « jardiniers au château de Madame de Livry ». Etienne, aîné des quatre enfants vivants, se marie tard : le 19 brumaire an III (9 novembre 1794), il épouse Jeanne Guimbaud, fille de Bernard cordonnier et de Magdelaine Miquel. Il devient ainsi le beau-frère d'Arnaud Guimbaud blessé à Fonsorbes, mais n'appartient pas au même camp. Arnaud penche pour la République et Etienne qui figure pourtant parmi les soldats de la colonne mobile du canton² de Blagnac en l'an VI, veut le retour du roi sans doute par foi chrétienne : la présence d'un prie-Dieu dans son logis rend plausible cette hypothèse (voir l'inventaire après décès page 10). Nous ne connaissons jamais réellement les raisons de leur choix. Il laisse une veuve de 31 ans et une fillette de 26 mois.

Voici son portrait en 1799 à 43 ans : « taille d'un mètre sept cent six millimètres³, cheveux et sourcils bruns, yeux de même, nez et bouche ordinaires, menton rond, figure ovale, front découvert »

Impliqués d'après les témoignages de Blagnacais, dans l'incendie des papiers de la mairie et de la justice de paix mais surtout dans la mise à sac avec effraction de la chambre d'un représentant de la loi : le greffier Jean-Noël Lagarde – et cela a dû peser lourdement en leur défaveur – Jean Bacalerie, maçon et Etienne Lannes, brasier, sont condamnés à la peine capitale par un des deux conseils de guerre extraordinaires avec neuf autres Haut-Garonnais. Leur arrestation facile dispense les autorités de pourchasser l'instigateur blagnacais de ce mouvement de révolte, Jean Bonaventure Lussan dit Boulignon qui « se cachait dans la salle de la mairie de Blagnac » d'après Bertrand Lavigne. Celui-ci ajoute avec raison : « Les chefs se sauvent et les obscurs soldats succombent ».

COLOMIERS

Les insurgés quittent Blagnac et se rassemblent à Colomiers non sans avoir pillé Cornebarrieu au passage. Les républicains avec parmi eux des Blagnacais se mettent en route pour les déloger comme le raconte Henri-Robert Cazalé dans notre

² Un décret de l'assemblée constituante du 16 février 1790 érige Blagnac en chef-lieu de canton. Celui-ci se composait de Beazelle, Colomiers, Cornebarrieu, Aussonne, Seilh et bien sûr de notre commune. Cet état de fait a duré jusqu'au 8 mars 1800.

³ Etienne Lannes devait être grand pour l'époque.

revue numéro 4 page 33. Quatre Blagnacais sont tués : Pierre Dufour est enterré à Blagnac, les trois autres à Colomiers.

*Aux Citoyens Composant
l'Administration Municipale
du Canton de Blagnac*

Citoyens Administrateurs

*La Citoyenne Laroche Veuve de
Citoyen Pierre Dufour vous
expose que le 23. Thermidor dernier
il eut une insurrection dans la
Commune de Blagnac ou des
Brigades Royales de République
en face de vous y eurent court
après l'honneur. Contre les
Républicains jusqu'à ce qu'ils
vous demander une évacuation
de la ville. Pierre
Dufour mari de la républicaine
Veuve de son père
fut du nombre de ceux qui
comme lui furent entraînés
force par les insurgés, mais
ayant voulu leur échapper
il fut assassiné.*

*Comme vous sçavez (Honneur
Républicain) vous sçavez
les Patriotes
La Morte de Pierre
Dufour a porté la désolation de
la Morte dans sa famille
Lui-même sa femme son fils âgé
de cinq ans, sa mère, et une
sœur qui se trouve veuve de
Produit de son Travail.*

*Le Républicain expose
Citoyens Administrateurs, que
son mari ayant jamais aimé
de donner de la peine de
son Patriotisme, pour
vous eût le commandement sur
le Contrôle des Républicains
qui ont été unanimement conformes
aux dispositions de l'article
XIII. de la loi du 21. Messidor
dernier, et qu'il a pu
voir de la détermination que la
même loi a eue de vous de
le Refuser des Républicains
Lui y par les insurgés.*

*Salut et Respect
Laroche Veuve Dufour*

Demande de pension de la veuve de Pierre Dufour.

Pierre Dufour

La naissance de ce jeune cordonnier date du 21 septembre 1766. Son père, Guillaume, aussi cordonnier, natif de Fronton, s'installe à Blagnac en 1761. Un an après, il prend pour épouse Bernarde Trémoulet, fille de Jean et de Jeanne Giscarol. En mai 1763, elle lui donne un fils qui ne vit que 7 mois tandis qu'elle décède à 24 ans en septembre de la même année, probablement des suites de son accouchement. Le 17 janvier 1764, Guillaume se remarie avec Marie Tiare fille de Pierre et de Guillaumette Tudies. Mais le 11 août 1764, la nouvelle épouse meurt en donnant naissance à une fille sans vie. Lassé, sans doute, de ces Blagnacaises «trop fragiles» Guillaume Dufour va prendre pour femme une jeune fille de Grenade : Jeanne Campadiou. Plusieurs enfants naîtront, mais seul Pierre et Lucie, née le 12 avril 1768, surmontent les dangers de la petite enfance.

Pierre exerce donc le même métier que son père décédé en 1785 à l'âge de 45 ans. Selon la loi du 13 ventose an IV (3 mars 1794), il doit confectionner comme les autres cordonniers : « deux paires de souliers par décade pour le service des armées ». Aussi, il travaille de longues heures.

En cette année 1799, il a à sa charge « un fils de cinq ans » prénommé Michel, son épouse bien sûr, mais en plus sa mère et sa sœur Lucie. Celle-ci ne se marie qu'en l'an X avec Grégoire Sales, âgé de 44 ans, originaire de Salat dans la Haute-Garonne et ayant comme profession « de louer ses services ».

Sa veuve dans le document que nous présentons page 5, adressé « aux citoyens composant l'administration du canton de Blagnac » expose qu'après avoir « exercé toutes sortes d'horreurs contre les républicains » dans notre commune « les brigands royaux » en ont forcé quelques uns, dont son mari Pierre Dufour, à les suivre « sous peine d'être fusillés ». Mais ajoute-t-elle, « ayant voulu leur échapper, il fut assassiné au moment que les colonnes républicaines venaient délivrer les patriotes ». Elle espère donc que « son mari n'ayant jamais cessé de donner des preuves de son patriotisme » sera compté parmi les républicains assassinés et que par conséquent, conformément « aux dispositions de la loi du 24 messidor dernier » (12 juillet 1799) elle pourra « jouir de l'indemnité que la même loi accorde aux veuves et enfans de républicains tués par les insurgés ».

Nous pensons qu'elle aura eu gain de cause car Pierre Dufour a été porté sur les registres de l'état civil à la date du 24 thermidor an VII en ces termes : « Pierre Dufour fils de Jeanne Campadiou fut tué hier entre les mains des insurgés ».

Par contre, Bertrand Lavigne, tout en reconnaissant qu'il a été emmené de force, le fait tomber « sous le tranchant des sabres » républicains dans la plaine près de

Colomiers.

DÉPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE.

ARRONDISSEMENT
DE TOULOUSE.

BUREAU
DE



Colomiers, le 29 juillet 1820

Le Maire de la Commune de Colomiers.

À Monsieur le Maire de Blagnac

Monsieur

Le 27 Thermidor an 7. ou 10 août 1799. par suite de l'insurrection
royale qui éclata dans le département, dix huit personnes furent
tués dans cette commune, de nombre des morts furent
antoine loseneux dit paout
delaux jean ~~dit~~ gabriel
daubere jean dit païs
tous les trois étoient domiciliés dans votre commune aucun de ces
18 individus n'ont été portés sur les registres de l'état civil de la
commune de Colomiers, où ils ont été enterrés; malgré les agis-
sés que j'ai fait pour pouvoir remplir cette formalité je n'ai pu encore
y parvenir; cependant j'espère que par suite de l'intent qui
meut sur le procureur du roi près le tribunal de première instance
de Toulouse, cette formalité sera par la sera remplie
et fait pour cela une enquête elle a été ordonnée
par le procureur du roi près le tribunal de première instance de
Toulouse et de l'arrondissement de Blagnac par devant moi fonction-
naire de paix du canton de Lorient;

Colomiers avec trois autres insurgés blagnacais : Jean Daubèze dit Païs, Jean-Gabriel Delaux et Antoine Cazeneuve dit Pacot. Ces derniers, d'après la lettre du maire de Colomiers reposent dans sa commune, mais les registres blagnacais ou columérins n'en portent pas trace.

Les naissances, mariages et sépultures étaient jusqu'en 1792 consignés par les prêtres, aussi les autorités municipales ont du mal à tenir les tout nouveaux registres de l'état civil. Mais est-ce vraiment à cause d'un manque d'expérience qu'aucune des victimes de l'insurrection de l'an VII, sauf Pierre Dufour, ne figure dans ces registres ; pas même Pierre Rocolle qui, pourtant, aura droit à une fête funèbre le 30 fructidor (16 septembre) en tant que républicain et adjoint municipal ?

Jean Daubèze

Certainement originaire de Saint-Michel du Touch, il travaille au « Grand Noble » comme maître-valet.

Le père et les deux fils s'appellent Jean. Vraisemblablement c'est un des fils qui est tué près de Colomiers. Le père semble âgé car déjà en 1789 ses enfants sont mariés et lui-même veuf. Dé plus, le 1^{er} fructidor an X (19 août 1802) décède Marie Daubèze, 15 ans, fille de « défunt » Jean et de Anne Raynaud et le 17 c'est au tour de son petit frère de 4 ans, Mathieu. Le père de Marie et de Mathieu vivant en 1798 ne peut être qu'un des deux fils.

Jean Daubèze de condition modeste a peut-être suivi les insurgés non par conviction profonde mais « séduit et forcé » comme cinquante autres sur les soixante-huit royalistes que comptait Blagnac.

Jean-Gabriel Delaux

Ce laboureur a du naître vers 1750 à Saint-Martin du Touch, village d'origine de sa mère. Ses grands-parents, Jean-Gabriel Delaux et Jeanne Laurens travaillaient à Bordebasse comme métayers. Ses parents Jean-François Delaux et Antoinette Ginestous s'installent à Blagnac près d'Uzou dans une ferme appelée « Berdoulet ». Jean-Gabriel Delaux épouse, le 13 février 1776, à Blagnac, Vitale Suran fille de Bertrand et de Jeanne Majorel.

En 1789, le 25 mars, il participe avec les autres citoyens actifs et imposés à la rédaction du cahier de doléances. La communauté « à la pluralité des voix » le choisit même avec Jean-Paul-Joseph Guion, lieutenant du juge de Blagnac et François Cantayre pour remettre ce cahier à M. le Sénéchal de Toulouse le lendemain. Ces députés qui acceptent leur mission et promettent de la remplir avec zèle et fidéli-

té, doivent de plus représenter les Blagnacais à l'assemblée de la sénéchaussée de Toulouse pour « proposer, remontrer, aviser et consentir à tout ce qui peut concerner les besoins de l'état, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre durable, la propriété du royaume et le bien de tous les sujets de Sa Majesté ».

En mars 1789, les « sujets » restent fidèles au roi et ne pensent pas à menacer la royauté : même un royaliste peut, sans se dédire, apporter les cahiers de doléances. Jean-Gabriel Delaux, homme de près de cinquante ans en 1799, a rejoint les insurgés avec les autres membres de sa famille et surtout avec son beau-frère, Bertrand Suran, sous-chef des royalistes de Blagnac.

Antoine Cazeneuve

Il figure en tant « qu'enrôleur », comme Jean-Gabriel Delaux, dans la liste des insurgés blagnacais établie « à Blagnac en séance permanente du canton, le 20 fructidor an VII (6 septembre 1799) de la République une et indivisible ».

Il porte le surnom de « Pacot ». La difficulté réside dans le fait qu'il y a deux « Antoine Cazeneuve » à Blagnac à cette époque. L'un est dit « brassier », marié à Marie Labatut à la naissance ou au décès de ses enfants de 1774 à 1782. Il est présent, donc vivant, à la déclaration de naissance de son petit-fils Antoine, le 25 nivôse an X (15 janvier 1802). L'autre n'apparaît qu'une fois dans les registres paroissiaux de Blagnac pour signaler le 17 février 1777, le décès de son fils Jean, âgé de un an. Son épouse se nomme Françoise Sabatier. Apparemment, il s'agit de celui-ci.

Nous pensons qu'il est le fils de Guillaume Cazeneuve et de Marie Delaux né à Blagnac le 21 octobre 1753. Ces « Cazeneuve » s'apparentent à ceux dits « bourgeois » de Blagnac.

Antoine Cazeneuve a perdu sa mère en 1763, mais ses origines et l'influence de son entourage maternel en particulier l'ont incité à rejoindre les insurgés.

L'insurrection royaliste de l'an VII pourtant de courte durée dans sa phase active - commencée début août 1799, complètement écrasée à Montréjeau le 20 - a eu une importance plus considérable qu'on ne le suppose habituellement. Toulouse a bien failli être prise et la République renversée. A Blagnac, comme dans d'autres villages, une grande partie des archives partent en fumée, la désolation entre dans les familles qui déplorent un blessé ou un tué. Pourtant sur 800 à 900 adultes, les autorités municipales n'en reconnaissent que 68 au nombre des royalistes. La population formée essentiellement de modestes paysans et artisans croit aux idées nouvelles issues de la République naissante.

LISTE DES INSURGÉS DE L'AN VII

BLAGNAC. — Laborde *Thomas aîné*, officier de santé, chef; Laborde *Pierre Clair*, officier de santé, chef; Lyssan *Jean Bonaventure dit Bolinioou*, sous-chef; Miquel *Jean jeune dit Adam*, sous-chef; Suran *Bertrand*, sous-chef; Toulouse *jeune*, sous-chef et enrôleur; Cazeneuve *Antoine dit Pacot*, enrôleur, tué à Colomiers; Cassagne *François*, *Dadé Exupère*, tué à Colomiers; Clerc *Jacques*, *Fauresse François*, *Dadé Dominique*, Clerc *Jacques*, *Fauresse François*,

Amiel *Jean-Antoine*, Délaux *Jean-Gabriel*, enrôleur, tué à Colomiers; Délaux *Joseph-Antoine*, Daubian *Pierre*, Molinié *Jean*, métayer; *Dadé Bernard*, Bessières *Pierrejeune*, Montassel *Bernard*, Laborde *Thomas jeune*, Laborde *Pierre cadet*, Bosc *Jean fils aîné*, Bruyères *Bernard dit Toutou*, Bruyères *Jean*, Marquet *Guillaume*, Bacalerie *Pierre fils aîné*,* fusillé à Toulouse; Bacalerie *François*, Hirissou *Pierre fils*, tailleur; Marceillac *Hilaire*, Nadal *Pierre-Germain*. Thiarc *Jean*, Lannes *Antoine dit Cabirou*, Darolles *Jean*, Lannes *Antoine Pompiac*, Boé *Hilaire père*, Boué *Jean fils aîné*, Boué *fils cadet*, Dembans *Bernard*, Bessières *Pierre aîné*, Laux *Gervais*, Laux *Gervais-Gabriel*, Daubèze *Jean*, tué à Colomiers; Saint-Amans, Pressac *François*, boulanger; Bessières *Hugues*, Laporte *Bertrand*, Cantayré *Pierre*, Launes *Etienne*, fusillé à Toulouse; Marceillac *Jean*, Bosc *Hilaire père*, Rouy *Michel fils*, blessé à Colomiers; Marquet *Bernard père*, Marquet *Jean fils aîné*, Cassagne *Jean aîné*, le bouvier d'Hugues Rectus, Laporte *François jeune*, Bègué *Pierre dit Courol*, Toulouse *Jean aîné*, Bègué *Jean-Baptiste fils*, Bacalerie *Jean père*,* Bergé *Antoine*, Lannes *Pierre*, Pressac *Guillaume*, *Dadé Bertrand*, Rocolle *François*, maçon, Delmas *Exupère fils*, âgé de seize ans, Dufour *Pierre* et *Dadé Bertrand*, fils de Raymond.

Fait et arrêté à Blagnac, en séance permanente du canton, le 20 fructidor an VII de la République, une et indivisible.

Rocolle aîné, président; Delpon Bernard, agent municipal; Lavigne, adjoint municipal; Marty, agent municipal de Cornobarrieu; Gaujal, agent municipal d'Aussonne; Roussel, agent municipal de Beauzelle; Capdazé, adjoint municipal de Seilh, signés.

* C'est le père et non le fils qui a été fusillé.

En 1825, alors qu'après l'épopée napoléonienne, la monarchie est instaurée à nouveau en France et que règne Charles X, l'un de ces insurgés, Guillaume Marquet, envoie une «pétition» au préfet de la Haute-Garonne. Il tient à ce que les autorités sachent «qu'il s'est enrôlé en l'an 7, (1799), dans une légion de royalistes qui se forma dans ce département».

Avec un peu de retard, il a eu connaissance de l'ordonnance du 3 décembre 1823 par laquelle Charles X «autorise les anciens combattants à présenter une demande de secours». Ce cultivateur, propriétaire de nombreuses terres dans Blagnac léguées par son père Bernard Marquet - l'acquéreur de tous les biens du dernier baron Claude Amieu - oublie que cette ordonnance royale s'adresse aux anciens combattants «sans ressources».

Le 17 fructidor an VII (2 septembre 1799), le Conseil des Cinq Cents et celui des Anciens votent, au nom de la République, une loi donnant « un gage de la reconnaissance nationale aux autorités civiles et militaires et aux citoyens qui ont concouru, par leur zèle et leur dévouement, à étouffer la conspiration royale » et décident « que ceux qui avaient péri dans cette entreprise verraient à jamais leurs noms affichés dans les mairies ».

Aujourd'hui, qui se souvient de ces « morts pour la France » ?

L'oubli peut se comprendre : tant d'autres depuis - et certains très proches de nous - ont donné leur vie pour que vive la France.

Suzanne Béret

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Archives municipales de Blagnac
 - Registres paroissiaux
 - Etat Civil
 - 4H4
 - 2I1
- Archives du Presbytère de Blagnac
- Archives municipales de Toulouse
 - 2H37
- Archives départementales de la Haute-Garonne
 - 3E19 965
 - 3E19 972
- Ouvrage collectif écrit par un groupe d'enseignants, « Blagnac 1789-1799 - Le village et la Révolution »
- CAYLA et PERRIN-PAVIOT (M. Y. M.), « Histoire de la ville de Toulouse depuis sa fondation jusqu'à nos jours » Editions de la Tour GILE 1992
- GORSSE (Pierre de), « Les grandes heures de Toulouse » Editions de la Librairie académique Perrin 1978
- LAVIGNE (Bertrand), « Histoire de Blagnac » réédition Eché 1978
- BEAUBESTRE (Jean), «L'Insurrection de l'An VII en Midi-Pyrénées» -bv Publications, Toulouse 1993

Document : INVENTAIRE APRES-DECES

Extrait des Registres de actes de
naissance de la commune de Blagnac

L'an mil sept cent soixante dix sept, le samedi
mar, acte baptême guillaume fils de Bernard
Marquet et de Michelle Tasser, mariés duquel
lieu, vint dix huit, parois guillaume Tasser
grand père, marain clair marquet père de
Bernard père de Bernard marquet père de Bernard
marquet, et de Bernard marquet père de Bernard
marquet et de Bernard marquet père de Bernard
marquet.

Bonne foi, signé avec les témoins
Marquet, André Marquet, du acte de naissance
duquel le présent acte extrait sur papier
timbré, pour servir aux guillaume fils de
Bernard et de Michelle Tasser, qui se proposent de
présenter au M. le Maire, pour lui faire
qu'il leur soit en date le 7. (1799), dans un
registre de l'acte qui se propose de
enregistrer.

Blagnac, le 13 avril 1825.

[Signature] Maire



Acte de naissance et de baptême que G. Marquet a joint
à sa «pétition» (fonds Suzanne Brau).

Un acte notarié comme celui-ci ou comme les contrats de mariage, partages, dona-
tions, testaments ou autres, si courants avant le XIX° siècle mais si précieux aident
considérablement à imaginer le cadre de vie des hommes et des femmes de cette
époque.

A l'occasion de cet inventaire, le notaire note avec précision tout ce qu'il voit dans
la maison afin que les successeurs du défunt se partagent ses biens équitablement
et sans rien réclamer par la suite.

En principe, cela se fait quelques semaines après le décès. Dans le cas présent tout
va très vite : Maître Gaillard arrive le deuxième jour seulement après la mort de
Jean Bacalerie.

L'exiguïté du logement pour cinq personnes – une grande chambre pour cuisiner,
manger, dormir et une plus petite servant de débarras, de chai et d'écurie – a de
quoi surprendre de nos jours.

Le mobilier « très vieux » et les quelques ustensiles indispensables évalués le tout
«à la somme de trois cents francs» montrent le niveau de vie modeste mais non «misé-
rable» de Jean Bacalerie et de sa famille.

« L'an sept de la république française une et indivisible et le trentième fructidor après midy
dans la maison d'hérédité de Jean Bacalerie par devant nous n° public de la commune de
Blagnac.

Fut présente Jeanne Marie Papeyre veuve dudit Jean Bacalerie maçon, habitante de Blagnac
qui a dit que le dit Bacalerie son mary serait décédé le jour d'hier, laissant à luy survivant
de leur légitime mariage, trois enfants Pierre, François et Antoinette Bacalerie ; voulant
pour l'intérêt de la succession et de tout autre prétendant à y celle constater l'entier mobi-
lier délaissé par son dit mary : elle nous requiert de tout présentement procéder à la des-
cription et inventaire de tous les meubles, linges, effets, or, argent, titres papiers et docu-
ments (...)

A laquelle réquisition nous dit n° ayant égard après avoir donné acte à la comparante avons
procédé comme suit :

« Dans la chambre à rez de chaussée donnant à la rue trouvé un lit composé de son bois,
paillasse, coete, traversin, cotil emplumé, couverture de laine, tour de lit et rideaux toile lin
le tout très vieux ; plus autre lit composé de son bois, paillasse, coete, traversin, cotil emplu-
mé, couverture de laine, tour de lit et rideaux toile peinte en jaune avec frange, le tout très
vieux ; plus une armoire à deux ouvrants bois de hêtre très petite avec une serrure et clef et
son vaisselier par dessus même bois, le tout très vieux ; plus une autre armoire à quatre
ouvrants et trois tiroirs bois de noyer avec deux serrures sans clef très vieille ; plus une dou-

zaine d'assiettes fayence grise, trois petits plats longs fayence blanche, plus un crémail, pendant de feu, crémaillous fer, un mortier avec son pilon en bois ; plus une pelle à feu fer ; plus une bassinoinne cuivre jaune avec sa queue en fer, une poêle à frire fer ; plus une table à plian très vieux ; plus une maie à pétrir bois sapin ; un tamis en soye très vieux ; plus six chaises empaillées très vieilles, plus trois pots terre vernissée ; plus deux pots terre à soupe, un cruchet, trois assiettes et deux plats le tout en terre ; plus un petit miroir dont la glace est cassée avec son cadre peint, une caffetière en terre ».

Vu « l'heure tarde » le notaire renvoie « la continuation du présent à la première réquisition des parties », revient le « septième vendémiaire an huit de la république française une et indivisible après midy » et procède « comme suit :

Dans la petite chambre à rez de chaussée donnant à la rue trouvé huit linseuls toile étoupes demy usés ; plus six chemises d'homme toile de chambre demy usées ; plus une veste de cadis brun ; plus une paire de culottes de pane et un gilet de même le tout demy usé ; plus trouvé une barre de fer pour servir aux démolitions ; une scie garnie en bois ; deux truelles à battir ; plus un marteau taillant en fer ; plus deux settiers bled ; plus une pugnère ari-cots ; plus deux sacs toile pour empocher ; plus une cuve bois corail cuvant quatre pièces ou environ avec ses courbes et sa quannelle ; plus trois busq barriques pour tenir le bon vin ; plus cinq busq barriques pour tenir les arrières vins ; plus six grandes portes bois de sapin et une petite ; plus une ânesse poil noir âgée de six ans avec un petit ânon ».

Dans une armoire le notaire trouve plusieurs actes notariés : un « en forme de contrat de mariage », un autre « en forme de partage entre Pierre, Gervais et Jean Bacalerie frères » et trois mentionnant des achats de Jean Bacalerie en vigne ou en jardin dans Cornebarrieu ou dans Blagnac. Ensuite ne trouvant plus rien à décrire et inventorier, il évalue « le dit entier mobilier à la somme de trois cents francs ». Le notaire Gervais Gaillard et les témoins André Laporte, laboureur et Arnaud Lavigne fils, cultivateur, habitants de Blagnac, signent « non la dite Papeyre » qui a dit « ne savoir ».

Dans le même but et le même jour, le notaire Gervais Gaillard se rend chez la veuve d'Etienne Lannes. Ici « la pièce à vivre » se trouve au premier étage. Le mobilier reste semblable à celui vu chez Jean Bacalerie, tout en étant mieux adapté à trois personnes dont un bébé ; un seul « lit composé de sa paillasse, coete, traversin, cotil emplumé, couverture de laine, tour de lit et rideaux georgette couleur verte, le tout très vieux », une « petite » armoire, un « petit » vaisselier, deux tables, « un priedieu en bois de fay très vieux, trois chaises et deux autres en cabriolet le tout en paille très vieux ». Les ustensiles ménagers ne diffèrent guère non plus. « Une lampe dit caleb » et « deux

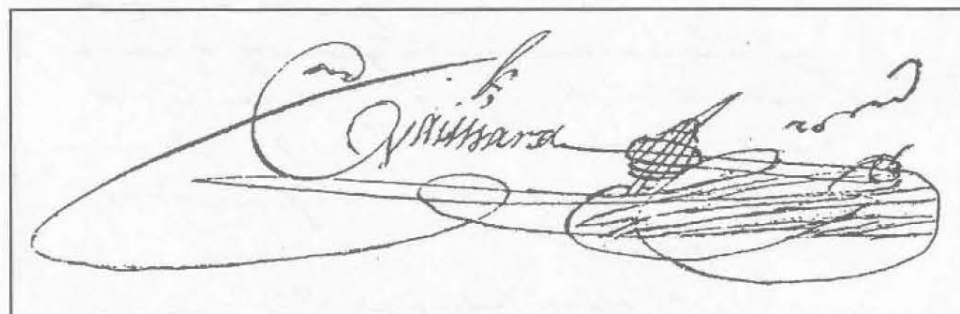
chandelliers en éteim » éclairent la chambre. Etienne Lannes s'habillait avec « six chemises toile de lin très vieilles, une veste croisée drap bleu, une paire de culottes drap noir, un gilet drap noir, un chapeau en laine... »

Vu « l'heure tarde » Maître Gaillard s'en va, revient « le premier complémentaire de l'an sept » (17 septembre 1799), monte au galetas et trouve : six pugnères bled, deux pugnères haricots... sept gerbes d'ail... » Il descend ensuite « à la chambre à rez de chaussée » et enregistre « trois vieux busq barriques à tenir le bon vin et arrière vin, une pioche dit secat à deux pointes en fer, une autre pioche à trois pointes, deux foussons vieux fer, deux ser-clets en fer, un âne de huit ans ou environ ».

Il évalue « à la somme de cent francs » ce mobilier dont la vétusté peut étonner chez un couple marié depuis moins de trois ans mais qui en dit long sur la condition de brassier.

Cet inventaire a été effectué en présence de « Jean Louis Bonnemaison, serrurier et Léonard Gendre, tailleur, habitants de Blagnac ». Les témoins signent avec le notaire et « la ditte Guimbaud requise a dit ne savoir ».

Archives Départementales de la Haute-Garonne : 3E 22 376



Signature du notaire Gervais Gaillard.